

16^e CONGRÈS
MÉDICO-CHIRURGICAL
DE LA FCPC

12 et 13 septembre 2019
Vinci Centre International de Congrès
TOURS



Le congrès prendra en charge les frais de l'auteur présentant le travail suivant les statuts ci-dessous :

| | |
|--|--|
| Abstract accepté en Communication Orale | Le congrès prend en charge : <ul style="list-style-type: none">• Frais inscription• Remboursement des frais d'hébergement pour deux nuits (hôtel catégorie 2 étoiles dans une limite de 85€/nuit)• Prise en charge des frais de transport (dans une limite de 200€/personne) |
| Abstract accepté en Poster Commenté | Le congrès prend en charge : <ul style="list-style-type: none">• Frais inscription |

Dès notification des résultats, l'auteur « principal » devra confirmer sa présence et renvoyer le bulletin, joint à sa confirmation, complété.